

Le brûlage des déchets verts, c'est...

Interdit

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit toute l'année le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts. Par ailleurs, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

« 750 € d'amende »



Mauvais pour la santé

Les fumées produites participent à la pollution de l'air. Cette mauvaise combustion, d'autant plus que les végétaux sont encore humides, entraîne la production de particules fines dans l'air transportant des composés cancérigènes.

« 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente »

Des risques d'incendie

Selon les saisons, associé à des périodes de sécheresse, le brûlage des déchets verts est à l'origine de nombreux départs de feu qui nécessitent l'intervention des pompiers.

Des troubles du voisinage

Un feu de déchets verts nuit au voisinage plus ou moins éloigné (en fonction des conditions météorologiques) par les fumées et les odeurs produites.

Du gaspillage

Les déchets verts constituent une véritable ressource valorisable : de la matière organique pour enrichir les sols, du paillage pour réduire l'arrosage... Une richesse qui part en fumée !

Financé par



10 fiches conseils

Souvent considérés comme des déchets à exporter, les résidus de tontes, les feuilles mortes et les branches peuvent être valorisés au sein même de nos jardins, et participer à une gestion plus durable de nos espaces de vie.

Une gestion adaptée des déchets verts peut engendrer des économies tant monétaires que de temps passé à l'entretien du jardin... Elle permet également un gain en biodiversité favorable à la santé des végétaux implantés (moins de maladies, de ravageurs...).

Après la mise en œuvre de ces conseils, le risque est, qu'à l'avenir, vous "manquiez" de ces **trésors** !

Disponibles sur :

valtom63.fr

rubrique "MON VALTOM > Publications > Guide déchets verts"

fredon.fr

rubrique "Publications > Réduction des déchets verts"

trésors!
des ~~déchets~~ verts
dans mon jardin

■ Coordination et co-conception

VALTOM

■ Co-conception, contenu technique et réalisation

FREDON AURA,

avec la collaboration du Réseau FREDON France

Octobre 2020

Crédits photographiques et schémas : FREDON, VALTOM

trésors!
des ~~déchets~~ verts
dans mon jardin

Les résidus de taille, de tonte, et les feuilles mortes ne sont pas des déchets !

Réduire et valoriser
les déchets verts

Herbe

Feuilles
mortes

Branches,
résidus
de taille

10 fiches conseils




Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Les déchets verts sont issus de l'entretien ou de la création d'espaces verts. Ils sont composés de deux grandes catégories :

Les déchets verts "ligneux" : branches, résidus de taille d'arbustes ou d'arbres. Ils sont plutôt fibreux (présence de lignine, composante du bois) et se dégradent lentement.

Les déchets verts "non ligneux" : résidus de tonte et de désherbage, feuilles, fleurs. Ils sont riches en eau et en azote et se dégradent très vite.

Quels intérêts à réduire et valoriser ses déchets verts ?

-  Moins de trajets en déchèterie.
Moins d'entretien quotidien et plus de temps pour profiter de son jardin.
-  Moins d'eau pour l'arrosage.
Moins d'achats (transformation des déchets en matériaux nobles).
-  Un jardin et un sol plus vivants et donc en meilleure santé.

Des fiches conseils pour vous aider !

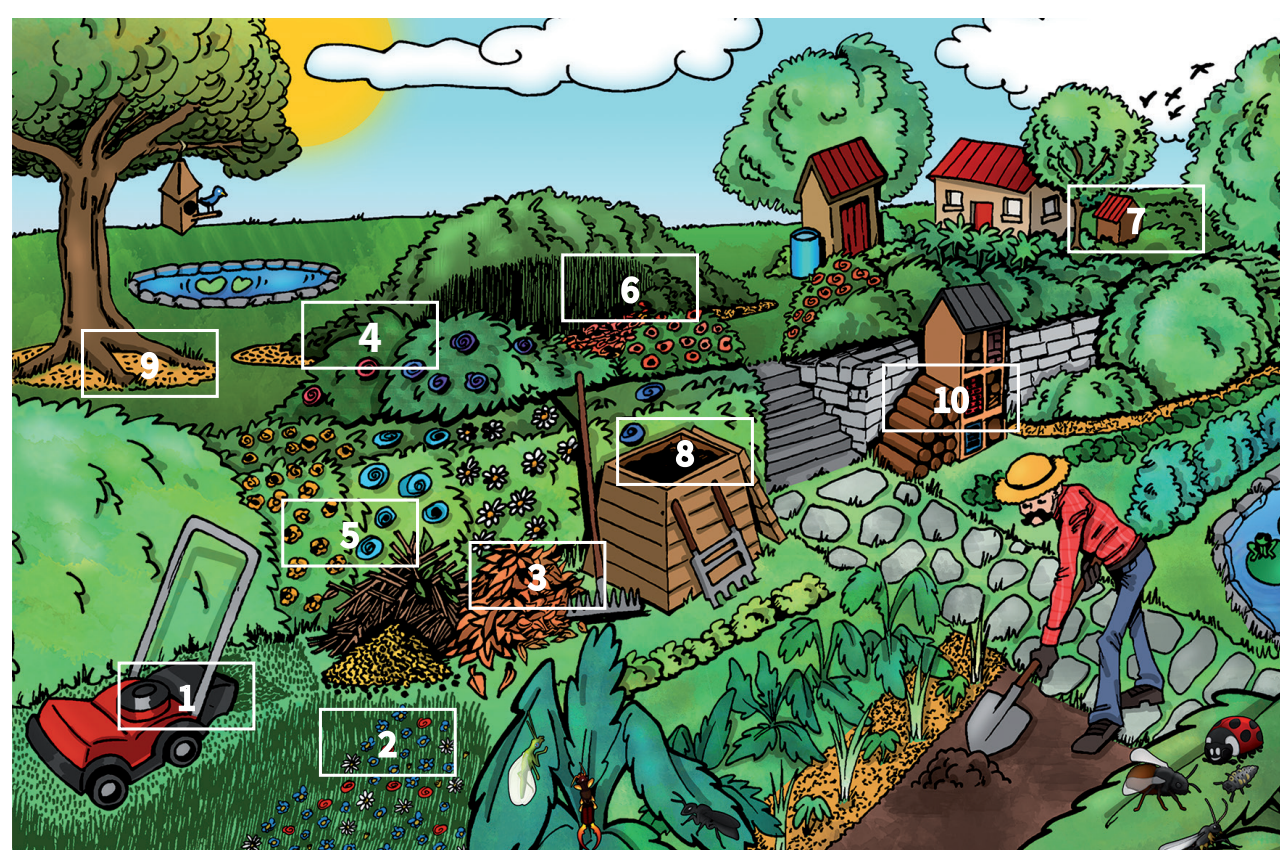
Des solutions simples et concrètes pour valoriser, réduire voire supprimer la production de déchets verts de votre jardin. Chaque fiche-conseil aborde un thème particulier.

Les fiches n° 1 à 6 présentent les principaux trésors verts du jardin







Les fiches n°7 à 10 présentent les techniques permettant de les valoriser

La déchèterie ? Si je ne peux pas faire autrement !







Le dépôt en déchèterie ou sur une plate-forme de stockage destinée au broyage ou au compostage de votre collectivité reste possible pour les déchets verts que vous n'auriez pas réussi à réduire ou à valoriser !



Fiches "moins de déchets"

	Mieux tondre pour tondre moins	Herbe
	Des espaces entretenus sans tondre	
	Mieux gérer les feuilles mortes pour ne plus les jeter	Feuilles mortes
	Choisir des arbres et arbustes adaptés pour un entretien limité	Branches, résidus de taille
	Mieux tailler les arbres et les arbustes pour réduire les résidus	
	Gérer les déchets issus des espèces végétales envahissantes	

Fiches "trésors"

	Déchets verts : des ressources à valoriser	
	Fabriquer son compost : de la nourriture pour mes plantes	
	Maintenir une couverture du sol pour le protéger, l'enrichir, ne plus désherber	
	Installer des abris pour la faune utile à son jardin	

Les 10 fiches conseils

Où les trouver ?

- fredon.fr > Publications
- valtom63.fr > Publications
> Réduction des déchets verts

Je réduis
mes déchets verts
et je les récolte
efficacement

Je valorise
mes déchets verts
en Trésors